

## LES METIERS DE LA RIVIERE AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

Au point de départ de notre étude se trouve le Rhône ou plus exactement le bas-Rhône.

S'efforcer de décrire son activité économique, de préciser la nature et l'importance des marchandises transportées, aurait été, selon nous, réduire le Rhône à n'être qu'une voie de communication. Or il est aussi le décor quotidien d'un grand nombre de personnes. C'est ces dernières que nous avons voulu saisir, non pas toute la population riveraine mais la part de celle-ci qui exploite directement le fleuve par ou pour son travail : pêcheurs, navigants, artisans sans qui la vie de la rivière ne serait pas possible.

Ce n'est pas chose facile, car la population du fleuve ne s'inscrit pas dans le cadre rigide d'une paroisse, ni même d'une ville. Pour atteindre notre but, il nous faudrait suivre ces travailleurs d'Avignon à la mer ; en passant par les villes jumelles de Tarascon-Beaucaire, par Arles et en nous rendant jusqu'au débouché méditerranéen du Rhône.

Toutefois, dans l'état actuel de nos recherches nous nous contenterons de cerner les métiers de la rivière à Arles dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La tâche délicate n'était pas d'inventorier les sources mais les assembler.

Les unes traditionnelles — registres paroissiaux et rôles d'imposition — présentent des séries continues. Elles offrent l'avantage de ne pas séparer le monde de la rivière du reste de la hiérarchie urbaine. Ainsi la place des gens du Rhône se définit par comparaison avec celle des autres groupes socio-professionnels.

Les autres plus fragmentaires — lettres adressées à l'Intendant de la marine, plaintes déposées auprès des eaux et forêts, comptes rendus des séances tenues par les patrons-pêcheurs — mettent en évidence l'originalité de ce monde mais présentent l'inconvénient de ne l'aborder que par l'accidentel.

En confrontant cet ensemble de sources nous avons pu tracer un tableau de ces travailleurs du fleuve qui vivent de part et d'autre du Rhône, dans le quartier de la Roquette et le faubourg de Trinquette.



*Saint Nicolas. Buste en bois doré provenant de la paroisse Saint Laurent, au quartier de la Roquette. Muséon Arlaten. Cliché du musée.*

### Le nombre :

Notre premier souci a été l'évaluation du nombre des hommes pour qui le Rhône représentait un lieu de travail, le moyen de gagner leur vie. Devant l'imprécision des dénombrements de l'époque nous nous sommes tournés vers les registres de capitation.

En effet les habitants soumis à la capitation sont désignés par leur nom et leur profession. Ainsi les sources fiscales nous permettent-elles une approche numérique du groupe social qui nous intéresse : celui des gens de rivière.

La part de ces derniers dans la population totale de la ville varie peu dans le deuxième du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Année	Nombre total des chefs de famille soumis à la capitation	Gens de rivière	
		en nombre	en pourcentage
1766	3461 .....	524	9,36
1788	4390 .....	526	11,58
1789	4311 .....	475	11,02
1790	4730 .....	556	11,75

Nous constatons une légère progression, proportionnelle à la variation du nombre total des capacités. Un fléchissement en 1789 semble correspondre à une diminution générale de la population arlésienne.

Le chiffre avancé ne correspond pas exactement au nombre des travailleurs. Il inclut en effet les « anciens » et les veuves qui sont toujours dans l'obligation de payer leur imposition. Le tableau ci-dessus ne nous donne pas un aperçu réel du monde de la rivière. Il nous faudrait pour cela connaître combien de personnes en moyenne fait vivre un travailleur du Rhône. Il ne nous a malheureusement pas été possible de reconstituer fidèlement les familles. Les dénombrements que nous aurions pu consulter sont très incomplets. S'ils nous donnent bien le nombre de personnes vivant sous le même toit, ils ne signalent jamais la profession du père et ne communiquent pas l'adresse exacte. Cependant un document daté de 1783 nous permet d'avancer des hypothèses. Il s'agit d'un « état des services rendus au Roi par les marins et matelots d'Arles ». Lorsque le matelot est décédé pendant la durée de son service, le relevé nous indique son état matrimonial et, éventuellement, le nombre d'enfants qu'il laisse à sa veuve.

Ainsi, nous avons pu dresser le tableau suivant :

Etat matrimonial	Nombre
Célibataires	26
Mariés sans enfant	5
Mariés un enfant	4
Mariés deux enfants	11
Mariés trois enfants	6
Mariés quatre enfants	5
Mariés cinq enfants	2
Mariés six enfants	1

Ce document est évidemment très limitatif. Il ne concerne tout d'abord qu'un nombre restreint de matelots (60), alors que d'après E. Fassin « 600 marins arlésiens travaillaient pour l'Etat au début de la Révolution »<sup>1</sup>. De plus ces derniers sont tous des navigateurs et appartiennent au « monde flottant ». Ils sont par conséquent plus proches du monde de la mer que celui de la rivière.

Nous pouvons toutefois rapprocher ces données de celles qui sont fournies par les registres paroissiaux.

Nous avons noté le nombre de baptêmes enregistrés de 1778 à 1791, soit pendant une période de 13 ans, et ce dans le cadre de trois paroisses (Saint-Laurent, Sainte-Croix et Saint-Pierre de Trinquetaille). Au total 768 naissances qui concernent seulement 376 familles. Il ne s'agit pas évidemment à partir de là de calculer une moyenne qui ne signifierait pas grand chose. Mais, peut-être, pouvons-nous, malgré tout, y voir un renseignement sur la fécondité des couples et le rythme des naissances ?

Nombre de famille	Nombre de naissances par famille	Pourcentage
189	1	50,26
82	2	21,80
53	3	14,09
28	4	7,44
14	5	3,92
7	6	1,86
3	7	0,79

1. E. FASSIN : *Les marins arlésiens pendant la tourmente révolutionnaire*, Valence, 1907.

La comparaison des deux types de documents nous permettrait donc de conclure en faveur des familles réduites à un ou deux enfants.

Nous avons noté un phénomène analogue parmi les gens de mer à Marseille. Par ailleurs, durant le 13 années considérées, les naissances sont bien souvent nombreuses et rapprochées lorsque l'enfant précédent n'a pas vécu plus de quelques mois ou de quelques semaines. Cette constatation nous renforce dans l'idée que les familles nombreuses sont finalement rares chez les gens de la rivière.

Toutefois, nous ne pouvons passer du nombre des chefs de famille à l'effectif total du groupe avec certitude. Il nous semble logique de supposer qu'un travailleur du Rhône fait vivre en moyenne quatre personnes. En utilisant ce coefficient nous obtiendrons ainsi pour l'année 1766 un chiffre de population globale s'élevant à 2096.

Selon des études récentes et encore inédites s'appuyant sur les estimations des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, la population d'Arles compterait en 1760 environ 17 000 habitants. Les gens de la rivière représenteraient donc dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle 12,32 % de la population totale, pourcentage élevé qui met bien en évidence le rôle du fleuve dans la ville, son influence sur la vie des habitants.

Mais prendre connaissance de l'importance du monde de la rivière n'est pas suffisant. C'est la nature de ses activités qui nous intéresse.

#### La diversité des métiers :

Là encore notre principal élément de référence reste le relevé des capitations qui nous permet d'identifier les diverses activités professionnelles.

La diversité des métiers de la rivière est mise en relief par le tableau ci-après :

#### ANNEE 1788

Catégories professionnelles	Nombre
patrons-pêcheurs .....	140
pêcheurs .....	66
matelots .....	120
portefaix .....	74
calfats .....	1
cordiers .....	11
procureur du Roi auprès de l'amirauté .....	1
lieutenant de l'amirauté .....	1
veuves (de pêcheurs ou de matelots) .....	105

Les données sont celles de 1788 mais elles sont sensiblement les mêmes pour les années qui précèdent et celles qui suivent. Nous pouvons y ajouter selon le cas « un maître d'hydrographie » ou « un portier au quay ».

### 1. *Les métiers de la pêche.*

Ils sont de loin les plus nombreux : plus de la moitié des travailleurs dénombrés. L'absence totale de bateliers et de mariniers peut surprendre. Dans le premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle nous rencontrons encore fréquemment le terme de « marinier riverain ». Mais cette appellation s'efface tout au long du siècle devant celle du marin ou du matelot.

L'énumération des métiers de la pêche respecte une certaine *hiérarchie professionnelle*. Cela ne nous surprend pas : l'activité du patron-pêcheur tient la même place que celle du maître dans les autres corporations. Propriétaire de son embarcation, il se définit souvent lui-même comme patron de barque, dénomination qui lui confère non seulement un titre professionnel mais le place encore à un rang social différent. Comme l'attelage pour l'homme de la terre, la possession du bateau est un signe de richesse pour l'homme de la rivière ou de la mer. Pour les autres, pêcheurs ou matelots, il est tout simplement le patron, celui qui commande, qui possède une plus grande expérience.

Le matelot dans l'équipage est parfois le novice mais il faut se garder de généraliser car la promotion professionnelle passe précisément par l'acquisition du matériel. Le matelot est peut-être simplement celui qui n'a pas pu se payer le luxe d'un bateau.

### 2. *Les métiers auxiliaires.*

Ils regroupent les « services » (gardien du port, trésorier de la marine) et les *artisans*.

Fustiers et scieurs de long qui débitent le bois, cordiers qui préparent les filets, charpentiers et calfats, tous sont au service de la marine.

Mais certains sont peu représentés. Le nombre de calfats décroît tout au long du siècle. Il n'est fait mention qu'une seule fois d'un constructeur de navires. Cette tâche est probablement accomplie par les charpentiers à moins que les bateaux arlésiens ne soient construits dans d'autres ports. Les cordiers, en revanche, se maintiennent, passant de 13 à 11. Autour d'eux, s'affaire une foule de portefaix : 74 pour l'année 1788, sans compter les hommes de peine, travailleurs des quais, difficilement identifiables.

Ainsi les activités du fleuve sont nombreuses et variées, mais il semble cependant que la sédentarité l'emporte sur la mobilité.

Dans la communauté urbaine, ce groupe des gens de la rivière, participe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour 6 à 7 % du total de l'imposition.

### **La diversité sociale :**

L'examen du rôle des capitations nous montre que la quote-part de l'impôt est relative à la qualité de la personne.

## ANNEE 1788

Catégories sociales	Nombre d'individus payant en livres			
	1 à 2	3 à 5	6	+ de 6
patrons-pêcheurs .....	0	138	2	0
pêcheurs .....	45	21	0	0
matelots .....	112	5	3	0
portefaix .....	74	0	0	0
cordiers .....	2	4	1	4
lt de l'amirauté .....				1
veuves .....	101	4		
<b>Total .....</b>	<b>334</b>	<b>172</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

La hiérarchie sociale, qui se dessine, place en tête une fois de plus les patrons-pêcheurs.

La grande majorité d'entre-eux paye 3 livres d'imposition, quelques-uns 5, rarement plus. Une lecture rapide du registre nous a révélé que cette somme de 3 livres, est celle que payent les charpentiers, les maîtres-cordonniers, les maîtres-maçons, en bref les maîtres. Parmi nos gens de la rivière, les cordiers qui se trouvent placés dans la même « tranche » sont aussi des maîtres-cordiers. Compagnons, domestiques et servantes payent en revanche une livre comme la totalité des portefaix et la quasi-totalité des matelots et des veuves. A cet ensemble se rattache la masse importante des travailleurs auxquels se joignent les bergers et les gardiens de juments.

Il semblerait donc qu'il y ait une rigidité sociale certaine dans la communauté urbaine. A partir de 3 livres d'imposition nous franchissons un seuil économique et social. Les « patrons » et les maîtres constituent à eux seuls un groupe fiscal bien distinct. Au niveau inférieur (moins de 2 livres), se trouve la masse des métiers les plus modestes. Au-delà de 6 livres, nous entrons incontestablement dans des catégories fiscales moins nombreuses. Le type social le plus répandu y est le marchand ou le négociant. Nous en avons dénombré 66 pour l'année 1788. La plupart d'entre eux sont imposés pour 10 livres. Certains atteignent ou dépassent 20 livres. Or à ce niveau de taxation figurent également les bourgeois. Ces classes favorisées déclarent un, deux, parfois trois domestiques.

Dans cet ensemble les gens de la rivière n'occupent qu'une place des plus réduites. Quatre cordiers qui sont officiellement des « fabricants de cordes » et qui paient très rigoureusement 8 livres d'impôt. Le lieutenant de l'amirauté avec une quote-part de 50 livres se détache à son tour. Mais il va

de soi que ce dernier n'appartient que de très loin au groupe des gens de rivière. Il ne peut en aucun cas être considéré comme un travailleur du Rhône.

Ainsi, dans cette échelle des « rangs » de la population arlésienne la communauté de la rivière se répartit entre les classes modestes et les classes moyennement aisées.

\*  
\* \*

Le groupe des gens de rivière constitue donc une communauté hiérarchisée professionnellement et socialement. Mais dans quelle mesure ce regroupement professionnel intègre-t-il des éléments venus d'un autre milieu ?

Nous avons essayé d'aborder la question par l'étude des actes de mariage : 233 cas échelonnés tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle (1720 à 1722, 1740 à 1743, enfin 1778 à 1791), dans le cadre des paroisses de Saint-Laurent, Sainte-Croix et Saint-Pierre de Trinquetaille.

Malheureusement les actes ne sont pas toujours complets : la profession des pères, des conjoints n'est pas toujours indiquée.

Comment devient-on travailleur du fleuve, y appartient-on dès la naissance ou se laisse-t-on tenter par son activité ?

#### **La tradition professionnelle (cf. tableau 1)**

Afin d'éviter une trop grande diversité, nous avons regroupé les métiers, autres que ceux de la rivière, en grandes catégories.

La rubrique « commerçant » recouvre non seulement ceux qui se désignent eux-mêmes comme marchands ou négociants, mais aussi les métiers de l'alimentation : boulangers, charcutiers, bouchers. L'appellation « artisan » désigne les métiers de la construction : maîtres-maçons presque exclusivement, quelques serruriers, et charrons et ceux de l'habillement : cordonniers, savetiers, tailleurs d'habits. Une population de jardiniers, gardiens de juments, bergers, constitue les métiers de la terre. Il faut supposer que la grande majorité des travailleurs appartient également aux professions rurales. Nous les avons cependant maintenus à part, tant à cause de leur importance numérique que de l'ambiguïté du terme : le débardeur qui exerce une activité sur le quai est un travailleur.

Le recrutement professionnel des gens de rivière se fait pour la moitié dans le monde de la pêche. Dans 96 cas sur les 194 analysés, le père et le fils exercent un métier analogue (soit 49,48 %).

Les proportions changent peu lorsque nous examinons les différentes catégories sociales. 50 % de patrons-pêcheurs sont fils de patrons-pêcheurs. Sans doute faut-il y voir un attachement non seulement à la profession paternelle, mais aussi à la possession d'un bien. Le bateau est une propriété,



un « outil de travail ». Cette richesse, le patron est soucieux de la préserver, de la transmettre à ses descendants. Par ailleurs, le fils d'un patron est bien placé pour apprendre à conduire une embarcation. Ce n'est pas toujours sur celle de son père qu'il exerce ses talents, mais bien souvent sur celle d'un parent ou d'un ami.

Dans 6,52% des cas seulement, le patron est issu d'une famille de pêcheurs ou de matelots. Le phénomène d'ascension sociale paraît donc réduit. Indiscutablement, la nécessité d'acquérir un bateau, constitue pour le matelot un barrage important. Il faut pour cela jouir d'une certaine aisance, or le fleuve ne confère cette dernière qu'à ceux qui possèdent déjà le matériel indispensable à son exploitation.

En revanche 22,77% de matelots, 11,53% de pêcheurs sont nés dans des familles de patron de barque. Sans doute sont-ils appelés à devenir un jour patron, à moins qu'ils n'aient déjà cédé la place à un frère aîné. Dans ce cas, ils resteront probablement pêcheur leur vie durant, mais travailleront de préférence sur la barque du père. De cette façon se constituent des équipages familiaux.

La part des matelots originaires d'une famille de matelot est également importante : 19,80%. Cette constatation semblerait appuyer l'idée d'un manque de mobilité à l'intérieur du groupe des travailleurs du fleuve.

En définitive, une grande partie des hommes de la rivière ont été influencé par leur passé familial. Ou alors, comme le suggère D. Faucher ont-ils subi, un sortilège du fleuve ? « Pour se vouer à cette vie du fleuve, il fallait être né sur les bords, avoir humé les vents de la terre et de la mer, le long des quais où dansaient les bateaux, avoir rêvé d'aventure en suivant du regard les eaux vivantes, allant mourir là-bas, à l'horizon perdu. Il fallait être fils ou petit-fils de ceux qui s'étaient déjà laissé tenter »<sup>2</sup>.

Cette vision romantique des choses est quelque peu modifiée par les statistiques utilisées. Les conclusions précédentes, nous l'avons déjà souligné, ne sont valables que pour la moitié des cas étudiés. La deuxième moitié du monde de la rivière est fournie par des milieux sociaux différents.

La part des travailleurs dans cet apport est importante : 13,04% pour les patrons-pêcheurs. Le petit nombre de portefaix que nous avons pu identifier descend aussi d'une famille de travailleurs.

Mais quelle réalité professionnelle cache en fait ce terme ? Il est probable qu'il recouvre une partie de la population rurale. Dans ce cas, les liens de la rivière et de la terre seraient poussés. Il n'y aurait là rien de très surprenant : la communauté urbaine d'Arles étend son influence sur un vaste ensemble rural et le passage du métier de la terre à celui de la rivière s'inscrivait alors dans un contexte de rapport ville-campagne.

D'ailleurs, ce rapport existe même si nous ne pouvons le fixer avec certitude que dans un petit nombre de cas : ces matelots et les pêcheurs sont parfois fils de gardiens de juments ou de bergers.

Toutefois le travailleur peut être également celui qui n'a pas de véritable qualification professionnelle. Un fils de travailleur, en devenant pêcheur ou matelot, accéderait précisément à cette qualification : cela supposerait une véritable ascension sociale.

Le brassage entre le milieu de l'artisanat et celui de la rivière n'est pas négligeable. Il est particulièrement important avec le groupe de matelots : 14,80 % de ces derniers sont fils d'artisans. Le commerce enfin fournit quelques éléments au monde du fleuve.

Ainsi les travailleurs de la rivière viennent d'horizon sociaux différents.

Dans quelle mesure cette mobilité est-elle renforcée par les unions matrimoniales ?

### Les unions matrimoniales

Un premier mouvement s'inscrit à l'intérieur même du groupe appartenant au fleuve : 7,69 % de pêcheurs, 26,73 % de matelots épousent des filles de patrons : communauté de pensée, de genre de vie, mais également possibilité de s'intégrer dans une classe sociale supérieure. Mais, même en utilisant cette « filière », le passage d'un groupe à l'autre n'est pas chose facile. Les filles de patrons-pêcheurs épousent de préférence des patrons-pêcheurs (58,69 %). Elles se stabilisent également dans leur milieu en épousant des capitaines marins.

Les classes « supérieures » du monde du fleuve ne s'ouvrent donc pas facilement aux autres métiers de la rivière. En revanche, les liens sont plus nombreux entre pêcheurs et matelots : 23,07 % de pêcheurs s'unissent à des filles de matelots, 16,38 % se « maintiennent » dans leur milieu.

Mais les unions entre gens de la rivière et gens de l'extérieur sont également très nombreuses.

Notons que les métiers de la terre y sont beaucoup plus représentés que dans l'analyse précédente : 13,04 % des patrons-pêcheurs, 23,07 % des pêcheurs et 13,85 % des matelots, épousent des femmes appartenant au milieu rural. Le lien entre le monde de la terre et le monde de la rivière est accentué. La réciproque est vraie d'ailleurs, puisque sur douze travailleurs de la terre, cinq épousent des filles de patron de barque, trois, des filles de pêcheurs. Trois enfin entrent dans une famille de matelots.

Les liens paraissent également importants avec le groupe des travailleurs : 26,90 % de pêcheurs et 17,82 % de matelots, choisissent leur future épouse dans une famille de travailleurs.

Le taux baisse lorsque nous nous intéressons aux patrons-pêcheurs : 6,52% seulement. Ils s'unissent davantage dans le milieu de l'artisanat : 13,04%. Mais, bien souvent, ces artisans appartiennent à la catégorie des maîtres. Le rang social l'emporte donc sur le corps professionnel.

A la différence du monde de la mer marseillais replié sur lui, n'acceptant pas les éléments extérieurs, le monde du fleuve s'ouvre davantage vers les autres milieux arlésiens. Les travailleurs du Rhône reçoivent les influences des trois secteurs de l'économie de l'ancien régime : agriculture, artisanat et commerce.

		PROFESSION DU PERE											
		Nombre de cas	Patron	Pêcheur	Matelot	Marinier	Capitaine	Calfat	Commerçant	Artisan	Travailleur	Métier de la terre	Imprécis
PROFESSION DU FILS	Patron	46	23	2	1				1	2	6	1	10
	Pêcheur	26	3	7	2					1	2	4	7
	Matelot	101	23	3	20			2	5	15	15	5	13
	Marinier	5	1			1				1			2
	Marin	2	1				1						
	Capitaine	7	1				4					1	1
	Cordier	2											
	Portefaix	4									3	1	
	Calfat	1	1								1		1

### 1. - Tradition dans le choix du métier

## PROFESSION DU FUTUR EPOUX

	Nombre de cas	Patron de barque	Pêcheur	Matelot	Marinier	Capitaine de marine	Constructeur de navires	Portefaix	Artisan	Commerçant	Travailleur	Métier de la terre	Imprécis
Patron de barque	46	27						6	1	3	6	3	
Pêcheur	26	2	4	6					2	7	4	1	
Matelot	101	27	3	17		1	1	7	7	18	14	6	
Marinier	5	2			2						1		
Capitaine	7	1				1		1			2	2	
Marin	2					1		1					
Cordier	2	1						1					
Portefaix	4							3		1			
Calfat	1	1											
Artisan	13	8	3	2									
Commerçant	2	2											
Travailleur	11	2	2	7									
Métier de la terre	12	5	3	3									
Employé	1	1											

PROFESSION DU PERE DE LA FUTURE EPOUSE

Après l'étude de la mobilité sociale, nous avons essayé de percevoir le phénomène de mobilité dans l'espace géographique.

### L'origine des travailleurs :

Une constatation s'impose : la mobilité envisagée sous cet angle est quasiment nulle. La majeure partie des conjoints, hommes ou femmes, sont originaires de la ville d'Arles ou de la proche campagne.

73% des conjoints masculins, 75% des femmes sont nés à Arles même ou à Trinquetaille<sup>3</sup>. Le reliquat se révèle être des individus isolés qui arrivent, l'un de Nîmes ou de Saint-Gilles, l'autre de Fontvieille plus proche. Le diocèse de Gap fournit quelques portefaix. Mais le plus souvent les travailleurs viennent d'une autre ville du Rhône : Fourques, Vallabrègues.

Le centre de ce recrutement est donc le Rhône et le Rhône dans sa partie méridionale. Il ne semble pas, en effet, que l'aire de recrutement s'étende au-delà d'Avignon : encore le milieu avignonnais n'est-il pas représenté. Nous n'avons noté aucun Lyonnais parmi les travailleurs d'Arles. Mais un autre absence notable se remarque : celle des ports méditerranéens. Deux conjoints seulement sont originaires des bords immédiats de la Méditerranée : un de Martigues, l'autre de Gênes. Très rapidement l'un et l'autre deviennent « lou martégau » et le « génois ». L'utilisation du sobriquet met bien en évidence le fait qu'il s'agit chaque fois d'un cas unique<sup>4</sup>.

Ainsi, une fois de plus, les liens se resserrent-ils autour du Rhône. Lorsqu'il y a déplacement de population, c'est le long du fleuve. Mais ce sont des déplacements très réduits en nombre très limité dans l'espace géographique.

Ainsi les travailleurs du fleuve constituent-ils à Arles un monde original. Ni bateliers, ni marinières, ils sont avant tout des marins. Ils ressemblent peu à l'homme de la mer marseillais, de la fin de l'ancien régime. Insérés dans un monde rural, ils vivent en accord avec lui. Leur activité est, d'autre part, étroitement liée à celle de l'artisanat et du commerce. Mais ils sont avant tout des hommes du fleuve.

Trait d'union entre les divers groupes, le Rhône est partout présent, mêlé à la vie quotidienne, dans ses moindres détails : c'est lui qui limite le quartier, c'est en vagabondant sur ses quais que les enfants de marins commencent leur apprentissage. Parfois ennemi, il peut être aussi un allié. Pendant la grande peste de 1721, n'est-il pas le plus sûr moyen d'isolement pour les populations riveraines ? Pêcheurs et matelots se réfugient alors sur

3. Malheureusement l'origine des conjoints n'est pas toujours indiquée. Les taux d'imprécision s'élèvent à 7,72 % pour les hommes et 8,15 % pour les femmes.

4. Fabio Sampoli note pour l'année 1765 la présence, à Arles, de 105 étrangers seulement : 42 Provençaux et 68 personnes hors de France.



Tableau des membres de la confrérie de Saint Nicolas. Proviens de la paroisse Saint Laurent, quartier de la Roquette. Arles, Muséon Arlaten. Cliché du musée.

des barques, au milieu du fleuve, pour fuir la contagion. Leurs épouses y mettent au monde leurs enfants.

Le fleuve rythme aussi la vie des habitants par les traditions et les fêtes qui s'y rattachent. Marins et pêcheurs arlésiens vénèrent Saint-Nicolas, L'entretien de sa statue est pour eux un souci constant. Mais la confrérie de Saint-Pierre regroupe également tous les patrons de barque. Elle est organisée sur le même modèle que les confréries maritimes.

Saint-Pierre, Saint-Nicolas... Ainsi même dans les coutumes religieuses, la double vocation d'Arles apparaît : port de mer tourné vers la Méditerranée, port fluvial lié au monde rhodanien.

Dans ce dernier ensemble, la ville cède cependant la place à Avignon, véritable pôle attractif du Bas-Rhône.

Solange PEREZ.